

Protéger et gérer  
les milieux naturels  
du site Natura 2000  
FR2400520



## Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne



Cuivré des marais



Anémone pulsatille



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe investit dans les zones rurales.

# Sites Natura 2000 : « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne »

## ■ Carte d'identité :

Une Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Une surface de 5 009 hectares.

### **27 habitats d'intérêt communautaire :**

Pelouses sèches et sablo-calcaires, bois thermophiles, végétations à renoncule flottante, prairies maigres et bas-marais sur sol calcaire...

### **22 espèces d'intérêt communautaire :**

Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Chabot, Lamproie de planer, Loutre d'Europe, Murin à oreilles échancrées...

**Localisation :** départements du Cher (18)  
et de l'Indre (36)

39 communes concernées,  
dont 34 dans le Cher, et 5 dans l'Indre.

### **La vie du site :**

- 2001 : 1<sup>er</sup> Comité de pilotage (COPIL),
- 16 novembre 2006 : validation du 1<sup>er</sup> Document d'objectifs (DOCOB) par arrêté préfectoral,
- 13 avril 2007 : désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC),
- 18 février 2011 : validation de la Charte.



*Gentiane pneumonanthe*



*Agrion de mercure*

## Natura 2000, c'est quoi ?

C'est un réseau de sites naturels remarquables où est mise en place une gestion conservatoire compatible avec les exigences économiques et socio-culturelles locales.

C'est la possibilité pour les propriétaires ou ayants-droits d'être aidés pour participer à la préservation de ces sites grâce aux contrats ou à la charte Natura 2000.

Pour chaque site, cette démarche est pilotée par un Comité de Pilotage (COPIL), en s'appuyant sur un plan d'action, défini par le Document d'Objectifs (DOCOB), pour la préservation d'habitats et d'espèces d'intérêt européen.

# Habitats et espèces des sites



## Les pelouses sablo-calcaires

sont constituées d'espèces végétales capables de supporter une saison estivale très sèche et des inondations sur un substrat très perméable.

**Menaces :** déprise agricole, fertilisation trop forte, retournement et mise en culture, pâturage trop intensif.

## Les pelouses sèches

localisées sur le coteau et les plateaux calcaires, caractérisées par un sol mince, sont des milieux hautement patrimoniaux.

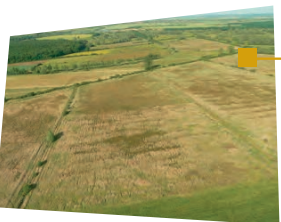
**Menaces :** enrésinement, déprise agricole (arrêt du pastoralisme), fertilisation excessive, retournement, mise en culture.



## Les prairies maigres sur sol calcaire et bas-marais alcalins

se développent sur des sols pauvres en éléments nutritifs et inondés une partie de l'année. On les trouve principalement dans le marais de Contres.

**Menaces :** déprise agricole, pâturage trop intensif, fertilisation trop forte, traitements phytosanitaires, retournement avec mise en culture, plantation, drainage.



## En savoir plus sur les périmètres, milieux et espèces concernés :

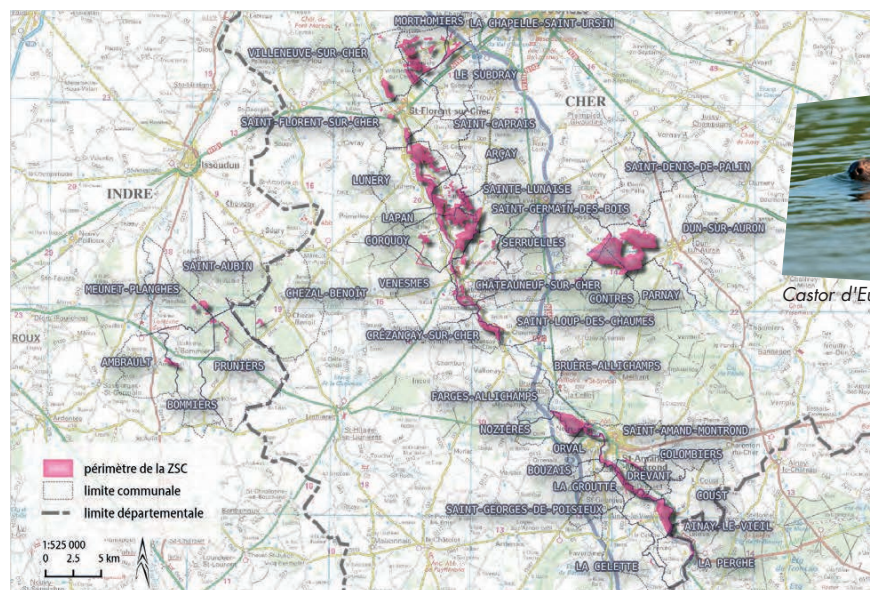
Sur le site internet de la Dreal Centre-Val de Loire :  
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>  
du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :  
<http://www.cen-centrevaldeloire.org/>  
ou encore dans les mairies concernées.



## Les bois thermophiles et forêts alluviales

sont situés sur les coteaux, les plateaux calcaires et dans la vallée.

**Menaces :** enrésinement, suppression des arbres creux et sénescents.



## Le lit mineur du Cher

est favorable à la fois aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire :

Les végétations sont localisées dans le lit du cher, et sur les berges exondées. Poissons, Mammifères et Odonates occupent le cours d'eau.

**Menaces :** pollution par intrants agricoles, espèces exotiques envahissantes, érosion des berges.

## Les insectes

d'intérêt communautaire sont principalement rencontrés dans les milieux humides du site, les fourrés et le bocage.

**Menaces :** diverses en fonction des espèces.

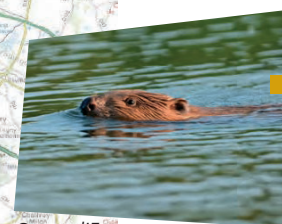


Cuvré des marais

## Les mammifères semi-aquatiques

comme le castor et la loutre d'Europe, peuplent les bords du Cher.

**Menaces :** cloisonnement des populations (barrages, urbanisation), endiguement et canalisation des rivières, espèces végétales envahissantes, compétition avec le ragondin et le rat musqué, pollution et eutrophisation des eaux, pesticides, dérangement.



Castor d'Europe

## Les chiroptères

chassent sur l'ensemble des prairies, clairières, chemins forestiers et complexes de pelouses.

**Menaces :** perte de territoires de chasse, disparition du bocage, ruine des petits bâtiments, dérangement des colonies ; pollution lumineuse, collisions routières, monocultures, forêts de résineux, insecticides, pose de grillages « antipigeons » dans les clochers.



Grand Rhinolophe

## Quels sont les moyens d'agir ?

### Qui peut s'engager

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour participer à la préservation de la biodiversité.

### A qui s'adresser ?

Toute personne souhaitant s'inscrire dans la démarche Natura 2000 sur le site doit prendre contact avec l'animateur concerné. Ce dernier effectuera un diagnostic des parcelles et accompagnera le contractant vers la signature du contrat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les actions pourront être engagées par le contractant ou déléguées à un tiers dans le respect des cahiers des charges.



### Vous êtes agriculteur ?

#### ➔ Mesures agro-environnementales

Ces contrats, à destination des agriculteurs, des éleveurs ou de tout exploitant détenant les droits d'usage sur les parcelles, visent à adapter les pratiques d'exploitation pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.

En contrepartie du respect de ses engagements, un financement est attribué au signataire

L'extensification des pratiques assure la préservation des habitats et des espèces patrimoniales des parcelles agricoles, tout en valorisant les usages.

#### ➔ Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un engagement volontaire au respect de bonnes pratiques en matière de gestion des milieux naturels. Elle n'engage pas de surcoût d'entretien pour le propriétaire et le gestionnaire et n'engage de ce fait aucune contrepartie financière.

La signature d'une charte ouvre toutefois droit à un certain nombre d'avantages tels que l'exonération partielle de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti ou l'engagement de gestion durable des forêts.

### Vous êtes propriétaire, gestionnaire ?

#### ➔ Contrat Natura 2000

Un contrat Natura 2000 est passé entre un ayant-droit et l'État pour la réalisation d'actions de gestion des milieux naturels. Ces actions sont financées par des crédits européens et nationaux, sur la base des préconisations du plan de gestion (DOCOB) établi initialement.

D'entretien ou de restauration, chaque contrat est spécifique au site et fait l'objet d'un diagnostic préalable.

**Exemple d'actions :** restauration de milieux par débroussaillage, entretien de pelouses par la fauche, gestion pastorale dans le cadre d'un projet de génie écologique...

**Tous ces engagements sont consentis pour une durée de cinq ans.**

## L'évaluation des incidences Natura 2000

Afin de permettre le développement de projets dans le respect de la conservation des espèces et habitats des sites Natura 2000, une démarche d'évaluation des incidences a été mise en place. Ainsi, les projets sont étudiés sous un angle transversal dès leur conception, et prennent en considération les incidences environnementales dans un objectif de développement durable des territoires.

Des listes ont été établies pour recenser les projets susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 :

- Une liste nationale qui comprend des projets d'ores-et-déjà soumis à un encadrement administratif (exploitation de carrières soumises à déclaration...),
- Une première liste locale comportant des projets encadrés, aux enjeux locaux (permis de construire, manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration...),
- Une seconde liste locale regroupant des projets non encadrés administrativement mais susceptibles d'incidences notables (arrachage de haies, retournement de prairies...).

Il existe également une clause filet, à caractère exceptionnel, permettant de soumettre à évaluation des projets non prévus par les listes.

Ce sont les Directions départementales des territoires qui coordonnent la mise en œuvre de l'évaluation des incidences.

### Les bons réflexes

#### Pourquoi évaluer son incidence ?

Évaluer c'est comprendre, c'est se poser la question de ce qui existe, parfois caché, souvent discret autour de soi, et ainsi découvrir les richesses présentes.

#### Vous avez un projet en site Natura 2000 ?

Prenez contact en amont avec l'animateur du site qui pourra vous assister sur les démarches nécessaires. Les services instructeurs doivent également être associés au plus tôt.

#### Vous êtes soumis à l'évaluation d'incidence ?

L'animateur est là pour vous présenter les enjeux des sites et les incidences que peuvent avoir votre projet.



*Anthyllide des montagnes*

### Pour en savoir plus

Conservatoire d'espaces naturels  
Centre-Val de Loire



Contact : Emmanuelle Speh,  
Animatrice territoriale

16 rue du Bas-de-Grange

18100 VIERZON

Tél : 02 48 83 00 28

06 13 89 48 03.

E-mail : [emmanuelle.speh@cen-centrevaldeloire.org](mailto:emmanuelle.speh@cen-centrevaldeloire.org)

[www.cen-centrevaldeloire.org](http://www.cen-centrevaldeloire.org)



Direction  
départementale du Cher

6 place de la pyrotechnie  
CS 20001

18019 BOURGES Cedex

Tél : 02 34 34 61 00

[www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr)

Guide de l'évaluation des incidences :  
[www.cher.gouv.fr/content/download/7501/46704/file/Natura\\_2000\\_recto\\_verso.pdf](http://www.cher.gouv.fr/content/download/7501/46704/file/Natura_2000_recto_verso.pdf)



DREAL  
Centre-Val de Loire

5 avenue Buffon - BP 6407

45064 Orléans Cedex 2

Tél : 02 38 49 91 91

[www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)

Conception Cen Centre-Val de Loire  
2017

Crédits photo : Jean-Claude Bourdin,  
Patrice Chartard, Adrien Chorein,  
Isabelle Gravrand, Serge Gressette,  
Sandra Gonzaga, François Hergott,  
Emmanuelle Speh.